

# Solidarité

La DREES produit les statistiques et réalise des études relatives à la protection et à l'action sociales. Elle collecte et analyse les informations relatives à la situation des populations, à leurs besoins et à leurs modes de prise en charge en matière de pauvreté, de handicap, de perte d'autonomie, de retraite, de famille, d'enfance, etc. Elle contribue au système d'observation des professionnels du social, des établissements sociaux et médico-sociaux. Pour réaliser ces travaux, elle mène des enquêtes et exploite de nombreuses bases administratives, issues des collectivités locales et de divers organismes (caisses

de retraite, de sécurité sociale, des allocations familiales, etc.). La DREES conduit des travaux d'évaluation des politiques publiques dans le champ de la protection sociale pour appréhender leurs effets sur la redistribution, les inégalités et l'accès aux droits. Elle étudie également l'évolution de l'opinion de la population sur ces politiques publiques et plus généralement sur la situation économique et sociale. Enfin, elle analyse l'évolution des dépenses de protection sociale et de leur financement, qu'elle met en perspective avec des éléments de comparaison internationale.

**Aidants** Seniors  
**Minima sociaux**  
Protection sociale **Aide sociale**  
**Autonomie** Familles **RSA** Modes de garde  
Professionnels du social  
**Handicap** **Retraite**  
Protection de l'enfance

## Handicap et autonomie

La DREES réalise de nombreuses enquêtes statistiques pour éclairer les conditions de vie des personnes âgées ou handicapées, leurs ressources, leur état de santé, leurs besoins et leur mode de prise en charge. Elle mobilise pour cela un important dispositif d'enquêtes, complété par des remontées de données administratives. Elle s'intéresse également à l'activité des établissements et services pour personnes âgées ou handicapées et à leur personnel. En 2024, elle a publié une nouvelle édition du Panorama *Le handicap en chiffres* ainsi qu'un ouvrage sur l'aide sociale aux personnes âgées ou handicapées.

### Le handicap en chiffres

Au total, en France (métropolitaine et DROM), le nombre d'enfants et d'adultes handicapés, qu'ils vivent à domicile ou en établissement, varie de 5,7 à 18,2 millions de personnes selon la définition utilisée. En France métropolitaine, on dénombre entre 4,7 à 17,2 millions de personnes de 5 ans ou plus handicapées vivant à domicile, auxquelles il faut adjoindre environ 700 000 personnes vivant dans les établissements spécialisés. Dans l'ensemble des DROM, 300 000 personnes de 5 ans ou plus sont handicapées, qu'elles vivent à domicile ou en établissement.

Répondant à une forte demande d'éclairage sur ce thème, l'[ouvrage](#) de la DREES sur le handicap réalisé en collaboration

avec d'autres services statistiques ministériels, rassemble les données et analyses les plus récentes issues de la statistique publique sur ce sujet : accompagnement des adultes et des enfants en situation de handicap, scolarisation des jeunes handicapés, état de santé, emploi, niveau de vie, prestations...

Cette nouvelle édition de 2024 comporte en complément des éclairages sur :

- les territoires et le handicap ;
- la mobilité des personnes handicapées ;
- les étudiants handicapés ;
- les pratiques sportives ;
- les maltraitements...

### Personnes handicapées de 15 ans ou plus vivant à domicile, en 2022

France métropolitaine

**14,5 millions**

**déclarent avoir au moins une limitation fonctionnelle sévère**

(problèmes de vue ou d'audition malgré une correction, difficultés pour monter un escalier, trous de mémoire fréquents, etc.).

**5,4 millions**

**déclarent être fortement restreintes dans des activités essentielles du quotidien**

(se coucher et se lever, s'habiller, faire ses courses, manger et boire, etc.).

**4,6 millions**

**déclarent avoir plus globalement une restriction importante, pour des raisons de santé, depuis plus de six mois, dans les activités que les gens font habituellement**

(GALI<sup>1</sup>)

1. Global Activity Limitation Indicator, indicateur global de restriction d'activité.

> *Le handicap en chiffres* - Édition 2024 © DREES

## AUTRES PUBLICATIONS SUR LE HANDICAP ET LA PERTE D'AUTONOMIE



## ÉTUDES ET RÉSULTATS

Le handicap, différentes approches pour une notion complexe – Premiers résultats de l'enquête Autonomie 2022



## ÉTUDES ET RÉSULTATS

Perte d'autonomie à domicile : les seniors moins souvent concernés en 2022 qu'en 2015 – Premiers résultats de l'enquête Autonomie 2022



## LES DOSSIERS DE LA DREES

Les besoins en personnel accompagnant des personnes âgées en perte d'autonomie



## ÉTUDES ET RÉSULTATS

L'accompagnement médico-social des personnes handicapées fin 2022 : 20 000 places supplémentaires en quatre ans



## ÉTUDES ET RÉSULTATS

L'accompagnement médico-social des personnes handicapées fin 2022 : plus de personnel mais des difficultés de recrutement



## ÉTUDES ET RÉSULTATS

Ehpad : un résident sur dix a moins de 75 ans

## L'aide sociale aux personnes âgées ou handicapées

L'aide sociale comprend des prestations et services destinés aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité de faire face à un état de besoin en raison de la vieillesse, du handicap ou de difficultés. Dans son ouvrage sur l'aide sociale aux personnes âgées ou handicapées, qui relève principalement des départements, la DREES s'intéresse aux bénéficiaires, à leurs ressources, leur lieu de résidence et leurs conditions de vie, et analyse les dépenses liées à ces prestations et services. L'ouvrage, portant sur les données jusque fin 2022, a ensuite été complété par la publication des données jusque fin 2023.

Au total, 1,5 million de prestations ont été allouées en 2023 par les départements aux personnes âgées en perte d'autonomie,

dont 834 000 aides à domicile et 666 000 aides à l'accueil. Les dépenses annuelles d'aide sociale aux personnes âgées, nettes des différents recouvrements et récupérations et hors frais de courriers du département, ont augmenté de 5,4 % (en euros courants) en un an pour atteindre 8,9 milliards d'euros en 2022.

L'ouvrage analyse par ailleurs le fort développement des aides sociales aux personnes handicapées, qui ont été multipliées par 2,6 depuis vingt ans (en nombre de prestations). Fin 2023, 633 000 prestations d'aide sociale aux personnes handicapées sont accordées par les départements (465 100 aides à domicile et 167 800 aides à l'accueil) pour une dépense annuelle de 10,3 milliards d'euros.



## JEU DE DONNÉES

L'aide sociale des départements en 2023 : aide sociale à l'enfance, aides aux personnes âgées ou handicapées, PMI et insertion



## PANORAMAS

L'aide sociale aux personnes âgées ou handicapées – Perte d'autonomie et handicap – Édition 2024



## DATAVISUALISATION

Mise à jour de VILAS, outil de datavisualisation des principaux indicateurs portant sur l'action sociale conduite par les conseils départementaux

## La protection de l'enfance

Les travaux de la DREES portent sur les mesures ou prestations d'aide sociale à l'enfance, les caractéristiques de leurs bénéficiaires, les professionnels du secteur, ainsi que les dépenses relatives à l'aide sociale à l'enfance. Ils s'appuient principalement sur deux enquêtes : l'enquête Aide sociale, réalisée chaque année auprès des départements, et l'enquête ES-PE, réalisée tous les quatre ans auprès des établissements et services de la protection de l'enfance. Ce dispositif d'observation statistique est complété par le dispositif Olinpe, collecte annuelle de données administratives individuelles auprès des collectivités territoriales en charge de l'aide sociale à l'enfance.

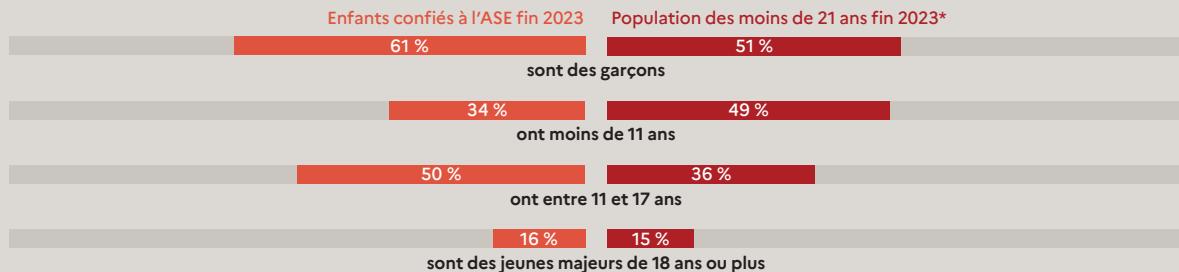
### Les mesures d'aide sociale à l'enfance

Au 31 décembre 2023<sup>1</sup>, les mineurs et majeurs de moins de 21 ans bénéficient de 396 900 mesures d'aide sociale à l'enfance (ASE). Plus de la moitié d'entre elles (56 %) sont des mesures d'accueil en dehors du milieu de vie habituel, 44 % correspondant à des actions éducatives exercées auprès du jeune ou de sa

famille (intervention à domicile d'un travailleur social). Certains enfants bénéficient simultanément d'une action éducative et d'un placement, le nombre de mesures ne correspond donc pas exactement au nombre de jeunes accompagnés.

Entre fin 1998 et fin 2023, le nombre de mesures d'ASE a été multiplié par 1,5, avec des taux de mesures d'aide sociale à l'enfance hétérogènes selon les départements.

#### Qui sont les enfants confiés à l'ASE ?



\* Insee, estimations provisoires de population au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (résultats arrêtés fin 2024).

> Enquête Aide Sociale © DREES

Depuis fin 2022, l'accueil par les établissements (y compris en logement individualisé) est la modalité d'accueil la plus fréquente (41 % fin 2022 et fin 2023), devant l'accueil familial (38 % fin 2022 et 36 % fin 2023). Les 23 % restants fin 2023 (21 % fin

2022) sont accueillis différemment (hébergement autonomes, placements à domicile, tiers bénévole, attente de lieu d'accueil, future famille adoptante). Cette répartition varie selon l'âge des enfants accueillis.

1. Ces données portent sur des millésimes différents en raison de sources aux millésimes différents : l'enquête Aide sociale est réalisée tous les ans et l'enquête ES-PE est quadriennale.

## Les établissements de l'aide sociale à l'enfance

Fin 2021<sup>1</sup>, l'ASE dispose de 2 137 établissements (maisons d'enfants à caractère social, foyers de l'enfance, pouponnières, villages d'enfants et lieux de vie) qui comptent 79 900 places dédiées à l'accueil et à l'accompagnement des jeunes (y compris en placements à domicile). Le nombre de places est en hausse de 23 % par rapport à fin 2017. Fin 2021, ces établissements disposent en moyenne de 37 places chacun.

Un accueil sur deux est en internat collectif, près d'un sur quatre en autonomie (hébergements éclatés ou individualisés), un sur sept en placement à domicile correspondant à un maintien dans le milieu familial des jeunes avec, toutefois, une possibilité de repli dans un établissement.

Le taux d'occupation global des places d'accueil est de 93 % fin 2021, contre 95 % fin 2017. 74 100 enfants, adolescents et jeunes adultes sont accueillis, y compris ceux suivis en placement à domicile. 15 % des jeunes en établissement ont une reconnaissance administrative d'un handicap par une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) [environ 11 000 jeunes], contre 13 % fin 2017.

Les enfants accueillis en établissement ont fréquemment un retard scolaire : 7 % de l'ensemble des enfants de 11 ans, c'est-à-dire en âge d'intégrer le collège, sont scolarisés en école élémentaire, contre 40 % pour les enfants hébergés en établissements de l'ASE.

## Mieux connaître les mineurs et jeunes majeurs bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance

En 2023, la DREES est devenue responsable du pilotage et de la collecte des données du dispositif d'information national Olinpe (Observation longitudinale, individuelle et nationale en protection de l'enfance), dont l'objectif est de recueillir, auprès des collectivités, des données administratives individuelles sur les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Pour la première collecte organisée par la DREES (fin 2023/début 2024), 33 départements au total ont transmis leurs données, soit quatre fois plus qu'un an auparavant. Pour la deuxième collecte (fin 2024/début 2025), ils sont plus d'un sur deux à l'avoir fait.

Ces données permettront d'améliorer la connaissance des bénéficiaires, de disposer d'informations sur le danger ou le risque de danger à l'origine de la mesure ou prestation, sur les durées de prise en charge ou encore sur le cadre de vie des enfants protégés. Leur analyse permettra d'éclairer les politiques publiques dans ce domaine.

La publication des premiers résultats interviendra fin 2025/début 2026.

1. Ces données portent sur des millésimes différents en raison de sources aux millésimes différents : l'enquête Aide sociale est réalisée tous les ans et l'enquête ES-PE est quadriennale.



### JEU DE DONNÉES

L'aide sociale des départements en 2023 : aide sociale à l'enfance, aides aux personnes âgées ou handicapées, PMI et insertion



### LES DOSSIERS DE LA DREES

L'aide sociale à l'enfance – Édition 2024



### LES DOSSIERS DE LA DREES

74 000 jeunes accueillis dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance fin 2021



### SOURCES ET ENQUÊTES

Le dispositif Olinpe

## Documenter le vécu des familles

Les travaux de la DREES couvrent le champ de l'enfance et de la famille, avec une attention particulière portée à l'articulation vie familiale/vie professionnelle et aux inégalités de genre. L'année passée a notamment été marquée par l'exploitation de la dernière enquête **Modes de garde** réalisée en 2021, qui documente le vécu des familles pour alimenter les réflexions sur la politique de soutien à la parentalité.

### Modes de garde et d'accueil et scolarisation des enfants âgés de moins de 6 ans

En 2021, en France métropolitaine, 56 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés à titre principal par leurs parents du lundi au vendredi entre 8 h et 19 h. Les deux autres situations les plus fréquentes sont l'accueil chez une assistante maternelle (20 %) ou dans un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) [18 %].

Le mode d'accueil principal des enfants ne correspond pas toujours au premier choix des parents : si tous les parents obtenaient leur premier choix, les enfants seraient nettement moins souvent gardés principalement par leurs parents (35 %) et bien plus souvent accueillis en EAJE (35 %). 15 % des enfants âgés de moins de 3 ans sont par ailleurs gardés à titre secondaire ou occasionnel par leurs grands-parents ou un autre membre de la famille.

Les parents dont les enfants sont accueillis à titre principal chez une assistante maternelle se déclarent plus souvent pleinement satisfaits des conditions de garde (86 %) que ceux dont les enfants sont accueillis principalement en EAJE (74 %).

Concernant les enfants âgés de 3 à 5 ans, en dehors du temps scolaire, 67 % sont gardés à titre principal par leurs parents le mercredi entre 8 h et 19 h et 85 % le soir en semaine (hors mercredi) entre 16 h 30 et 19 h.

### Articulation vies familiale et professionnelle : les mères aux avant-postes

La DREES s'est également intéressée aux situations d'emploi des parents de jeunes enfants et à l'organisation au sein des couples pour articuler vies familiale et professionnelle. Parmi les couples avec jeunes enfants, les mères sont deux fois plus souvent sans emploi que les pères (28 % contre 13 %). Par ailleurs, l'étude montre que les mères sans emploi s'investissent davantage dans la sphère familiale que les pères sans emploi.

31 % des mères n'occupent pas un emploi à temps plein au moment de l'enquête, en 2021, pour des raisons liées aux enfants, contre 5 % des pères :

- 16 % de mères déclarent être sans emploi pour des raisons liées aux enfants, contre 4 % pour les pères ;
- 15 % des mères sont à temps partiel pour une raison principalement liée aux enfants, contre 1 % des pères.

Quand les parents ne trouvent pas de solution d'accueil, ce sont surtout les mères qui se chargent d'une garde parentale non choisie. Même si les situations d'emploi au sein des couples sont devenues plus souvent similaires depuis vingt ans, l'organisation des familles demeure toujours très genrée.



#### JEU DE DONNÉES

Modes de garde et d'accueil et scolarisation des enfants âgés de moins de 6 ans



#### JEU DE DONNÉES

Modes de garde et d'accueil des enfants âgés de moins de 3 ans à La Réunion



#### ÉTUDES ET RÉSULTATS

L'articulation entre vies familiale et professionnelle repose toujours fortement sur les mères

## Quels sont les effets des transferts sociaux et fiscaux sur le revenu disponible des familles ?

Le système socio-fiscal français soutient le revenu des familles avec enfant(s) via des prestations spécifiques et la prise en compte des enfants dans les barèmes des prestations de solidarité et de l'impôt sur le revenu. La DREES a cherché à mettre en évidence les mécanismes et effets de cette politique familiale sur le revenu disponible de différents cas-types de familles, avec différentes configurations.

Quelles que soient les configurations familiales considérées, à revenus d'activité donnés, le revenu disponible d'une famille est supérieur à celui d'un ménage sans enfant. L'importance du soutien procuré par le système socio-fiscal dépend cependant de la composition familiale et des ressources.

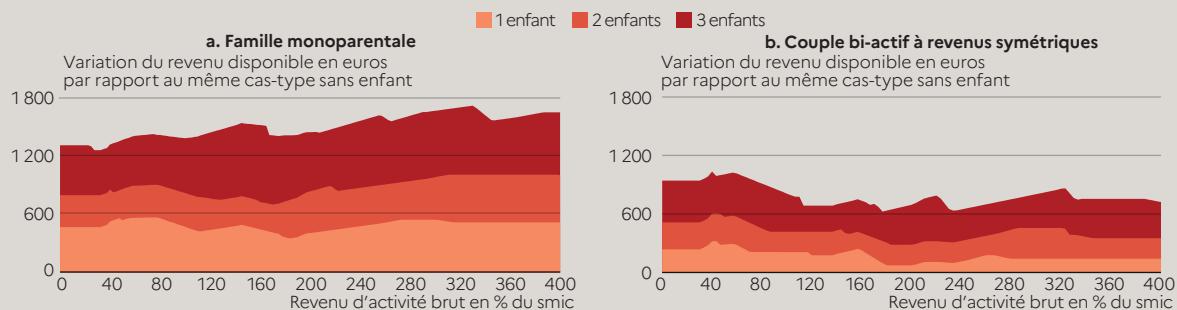
Les familles monoparentales, sensiblement plus à risque de pauvreté que le reste de la population, bénéficient d'un soutien supérieur aux couples. Les [calculs de la DREES](#) montrent en effet qu'une famille monoparentale sans revenu d'activité, avec deux enfants, a un revenu disponible supérieur de 795 euros par mois à un célibataire sans enfant et sans revenu d'activité. Pour un couple sans ressources, la présence de deux enfants majore le revenu disponible de 512 euros.

Le soutien au revenu disponible des familles dépend des ressources et, à configuration familiale donnée, il varie sur l'échelle du revenu salarial, au gré de l'interaction des différents dispositifs sociaux et fiscaux. Quelle que soit la configuration familiale, le système socio-fiscal majore davantage le revenu disponible au troisième enfant, particulièrement dans le cas des familles monoparentales.

Ces travaux ont été réalisés à partir de la maquette [Edifis](#) (maquette d'Évaluation des dispositifs fiscaux et sociaux sur cas-types avec la législation de fin 2022). Cet outil permet de visualiser le revenu disponible d'un ménage-type en fonction de ses salaires, après prestations perçues et impôts versés. Il en détaille la composition : salaires, prestations sociales (RSA, aide au logement, prime d'activité, etc.) et impôt sur le revenu.

La maquette Edifis permet d'évaluer les effets de réformes passées sur des ménages-types. La DREES met régulièrement à jour cet outil. En 2024, la maquette a été mise à jour de la législation au 1<sup>er</sup> juillet 2024 ; elle intègre notamment la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), intervenue en octobre 2023. La DREES diffuse également le code source de cet outil.

### Écart de revenu disponible par rapport à une situation identique sans enfant



**Note** > Pour les couples, le revenu d'activité correspond à la somme des revenus des deux conjoints.

**Lecture** > Toutes choses égales par ailleurs, une famille monoparentale avec deux enfants et sans revenus a un revenu disponible majoré de 795 euros par rapport à une situation dans laquelle elle n'aurait pas d'enfant.

**Champ** > France métropolitaine, 2022.

**Source** > DREES, maquette de cas-types, législation au 31 décembre 2022.

> *Études et Résultats* n° 1303 © DREES

## La retraite, premier poste de dépenses de protection sociale

La retraite constitue le premier poste de dépenses de la protection sociale avec 353 milliards d'euros de pension versés en 2022 (13,4 % du PIB). La DREES assure un suivi statistique annuel des effectifs de retraités et des dépenses associées au système de retraite français, caractérisé par la coexistence de nombreux régimes. Elle travaille également sur des projections du nombre de retraités grâce à son modèle de microsimulation Trajectoire. En 2024, elle a évalué l'impact du relèvement du minimum contributif dans le cadre de la réforme de 2023.

### Le Mico : un dispositif destiné à relever les petites pensions

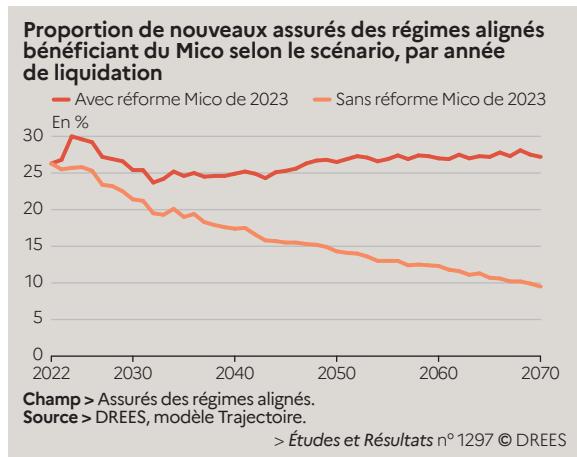
Instauré en 1983, le minimum contributif (Mico) est le minimum de pension de base des salariés du secteur privé et des indépendants. Il vise à garantir une pension minimale aux assurés de ces régimes qui ont liquidé leur retraite au taux plein.

Outre les mesures d'âge et de durée, la réforme des retraites de 2023 a augmenté de 100 euros le montant du Mico, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, à la fois pour les retraités actuels (+100 euros sur la seule majoration) et pour les futurs retraités (+75 euros sur la majoration et +25 euros sur la base). Par ailleurs, l'indexation du Mico a été rendue plus dynamique : il évolue désormais selon le smic et non plus selon l'inflation. Cette mesure a vocation à garantir l'obtention d'une pension égale à 85 % du smic net à l'issue d'une carrière complète cotisée au smic dans les régimes alignés.

### Réforme du Mico en 2023 : quel impact ?

Le modèle de microsimulation [Trajectoire](#), développé par la DREES et dont les [codes](#) sont mis à disposition, permet de simuler, dans le temps, la pension moyenne des liquidants avec ou sans les modifications relatives au Mico.

Les [travaux de la DREES](#) montrent ainsi que l'indexation du Mico, non plus sur l'inflation mais comme le smic, est plus favorable et permettra de stabiliser la proportion de nouveaux retraités qui bénéficieront de ce minimum à moyen et long termes. Sans ce changement, cette proportion aurait très fortement décliné au fil des générations. La réforme contribue par ailleurs à réduire les écarts de pension entre les femmes et les hommes.



### Un important dispositif d'enquêtes auprès des organismes de retraite

Pour ses travaux, la DREES mobilise une grande variété de sources, comprenant à la fois des données agrégées des caisses de retraite et des données individuelles (échantillons). Elle réalise notamment chaque année une enquête auprès des caisses de retraite (EACR) et une enquête sur la retraite supplémentaire.

Ces sources donnent lieu à la publication de jeux de données et de nombreuses études. La DREES publie par ailleurs chaque année un ouvrage de référence synthétisant ces travaux : [Les retraités et les retraites](#).

## Les prestations sociales diminuent-elles vraiment la pauvreté ?

La DREES produit les statistiques et réalise des études relatives au système de protection sociale. Ses travaux portent sur les dépenses, les acteurs participant aux financements, les bénéficiaires et les effets des politiques publiques sur la redistribution, les inégalités et l'accès aux droits.

### La redistribution diminue d'un tiers le nombre de personnes pauvres

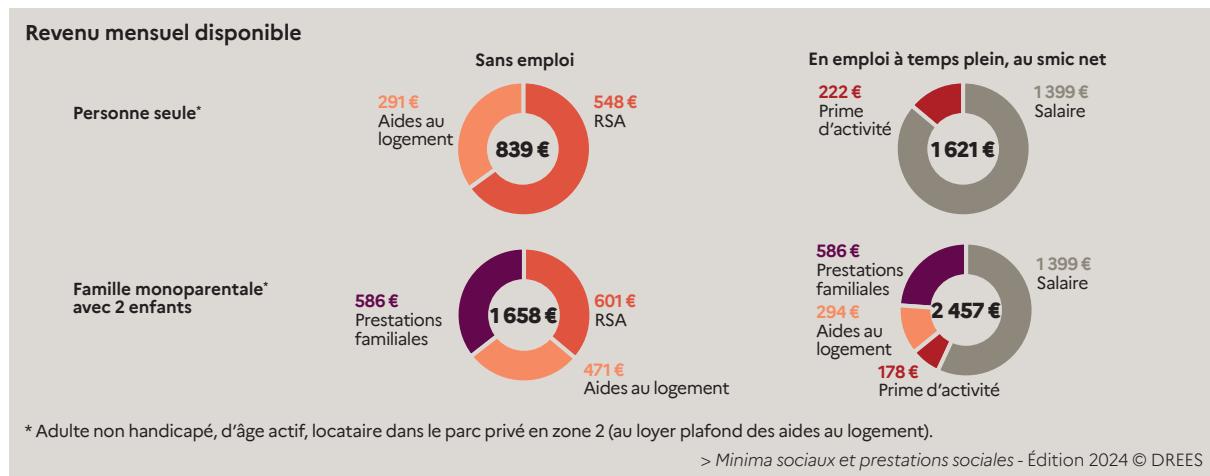
Les [travaux de la DREES](#) analysent les différents dispositifs venant en aide aux ménages les plus modestes, notamment les prestations de solidarité, qui regroupent les minima

sociaux, allocations logement, prestations familiales et autres prestations sociales non contributives. Les 20 % les plus modestes avant redistribution perçoivent ainsi 78 % des aides au logement et des minima sociaux.

Les prestations de solidarité et les impôts directs permettent de réduire le taux de pauvreté : en 2021, 9,1 millions d'individus de France métropolitaine sont pauvres, contre 13,5 millions qui le seraient si ces prestations et les impôts directs n'existaient pas. L'effet de la redistribution sur le taux de pauvreté est particulièrement marqué pour les familles monoparentales, les familles nombreuses et les personnes en situation de handicap.

## Le revenu disponible est-il plus élevé en travaillant au smic que sans travailler ?

De manière générale, quelle que soit la composition familiale, le revenu disponible augmente avec le salaire et il est plus élevé avec un salaire au smic que sans salaire. Le gain au travail varie en fonction du salaire et de la situation.



En 2022, l'ensemble des minima sociaux, de la prime d'activité, des prestations familiales et des aides au logement représentent 88 milliards d'euros, soit 3,3 % du PIB.



La redistribution : décryptage en vidéo avec Datagora

## Combien dépense-t-on pour le système de protection sociale ?

La DREES publie chaque année les résultats des comptes de la protection sociale, qui décrivent les dépenses et les recettes du système de protection sociale. Ces comptes couvrent l'ensemble des opérations contribuant à la couverture des différents risques sociaux auxquels les individus sont exposés, dont le risque pauvreté/exclusion. Ces comptes fournissent des données à partir de 1959, ce qui permet d'analyser les grandes évolutions historiques du système de protection sociale français.

En 2023, les dépenses de protection sociale représentent 31,5 % du produit intérieur brut (PIB) en France. Après avoir culminé à 35,4 % du PIB en 2020, elles baissent pour la troisième année consécutive en part de PIB pour retrouver un niveau proche de celui de 2019, avant la crise sanitaire. Dans l'ensemble, les dépenses de protection sociale augmentent en 2023 de 3,8 % en valeur, car de nombreuses prestations sont indexées sur l'inflation passée. Ces dépenses augmentent néanmoins globalement moins que les prix à la consommation en 2023 (inflation de +4,9 % en moyenne annuelle).

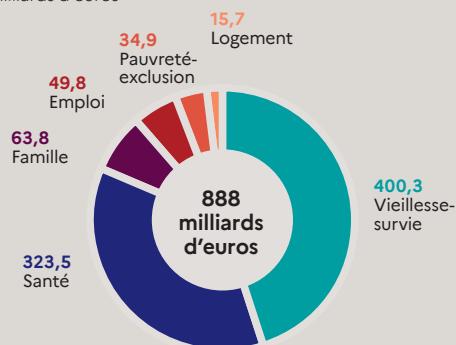
Concernant les trois risques sociaux en tête des dépenses de protection sociale :

- Les dépenses du risque vieillesse-survie, premier poste des dépenses de protection sociale, s'élèvent à 400,3 milliards d'euros (+4,9 % en 2023 après +4,6 % en 2022 et +1,6 % en 2021), du fait principalement de la revalorisation des pensions de retraite et de la hausse du nombre de bénéficiaires de pensions de droit direct.
- Les dépenses au titre de la santé, qui représentent plus d'un tiers du total des prestations de protection sociale, ralentissent, en lien avec l'extinction des dépenses liées à la crise sanitaire.
- Les prestations du risque famille connaissent une forte hausse en 2023 sous l'effet de la revalorisation de l'allocation de soutien familial et du dynamisme des dépenses d'aide sociale à l'enfance.

Les prestations du risque pauvreté et exclusion sociale, qui comprennent le revenu de solidarité active (RSA), la prime d'activité et d'autres prestations non contributives à destination des ménages les plus modestes, sont stables à 34,9 milliards d'euros, soit 1,2 % du PIB<sup>1</sup>.

### Les dépenses de protection sociale en 2023

En milliards d'euros



**Lecture >** En 2023, en France, les prestations relatives au risque santé s'élèvent à 323,5 milliards d'euros.

> La protection sociale en France et en Europe en 2023, jeux de données © DREES

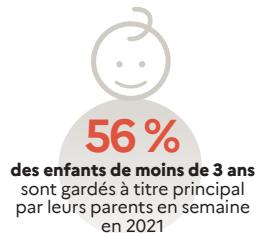
En 2023, les ressources de la protection sociale (cotisations sociales, impôts et taxes affectées, contributions publiques et ressources diverses) augmentent pour la troisième année consécutive, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2021 et 2022 (+4,6 % en 2023 après +5,0 % en 2022 et +5,4 % en 2021).

1. Hors aides au logement.

## Quelques chiffres clés sur la solidarité

La DREES publie chaque année un grand nombre d'études, d'ouvrages, de jeux de données et de data-visualisations. Ce rapport d'activité n'en restitue qu'une petite sélection. Les chiffres clés présentés ci-dessous permettent d'avoir un aperçu de quelques autres sujets développés par la DREES durant l'année passée.

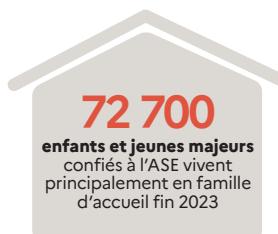
### MODES DE GARDE



### MODES DE GARDE



### PROTECTION DE L'ENFANCE



### PROFESSIONS SOCIALES

**2 090 €**

**Salaire mensuel moyen net**  
d'une assistante sociale en 2021

### PROFESSIONS SOCIALES



### HANDICAP



### MINIMA SOCIAUX



### AIDANTS



### RETRAITE



### SENIORS



### EHPAD



### EHPAD

